



N°2023-01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Jeudi 2 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois de février à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil d'administration du CCAS de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de Monsieur Pascal CHARMOT, Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 27 janvier 2023

Nombre d'administrateurs en exercice :	13
Nombre de votants :	12

**Nombre d'administrateurs présent(s) :** ACQUAVIVA Caroline, BLANCHIN Jacques, BOUVIER Ghislaine, CHARMOT Pascal, DU VERGER Laurence, HACHANI Yohann, JANNIN Pierrick, BEAL Roselyne, BRUYERE Renée, DANEL Marie-Hélène, DE LAVISON BERNARD Corinne, DUPONT Christel.

**Nombre d'administrateurs absent(s) avec pouvoir :** 0

**Nombre d'administrateurs absent(s) sans pouvoir :** 1 (WIATR Miriam)

**Le secrétariat a été assuré par :** Le directeur du CCAS, Monsieur Marc GUICHARD

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 15 décembre 2022**

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R.123-23 ;

**Vu** le procès-verbal annexé à la présente délibération ;

**Considérant** que Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil d'Administration le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 15 décembre 2022 ;

**Considérant** que ce projet a été adressé aux administrateurs le 27 janvier 2023 ;

**Considérant** que Monsieur le Président invite les administrateurs à formuler leurs observations ;  
Compte-tenu des observations ;

## **Le Conseil d'Administration :**

- 1) **ADOPTÉ**, après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du jeudi 15 décembre 2022.
- 2) **CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

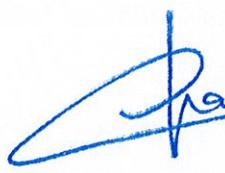
Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 2 février 2023

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **10 FEV. 2023**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **10 FEV. 2023**

**Pascal CHARMOT**  
Président du CCAS



**Marc GUICHARD**  
Secrétaire de séance  
Directeur du CCAS



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délais.*